



Communiqué de presse

Date 30.10.2017
Embargo 15h00

La Commission fédérale des médias (COFEM) est convaincue du potentiel d'avenir des prestations journalistiques

Papier de position "Avenir du système des médias et de la communication en Suisse: tendances, scénarios, recommandations"

Toutes les études empiriques montrent que le marché suisse des médias doit s'attendre à connaître encore davantage de bouleversements. La COFEM a esquissé trois scénarios. Dans le cas négatif, le journalisme s'étirole. Dans le scénario positif en revanche, le journalisme continue à se différencier et gagne en diversité. La commission recommande à la branche et au monde politique de réfléchir le plus tôt possible aux probables changements à venir et de donner plus de résonance à certains éléments clés du changement déjà en cours dans l'utilisation des médias. Sur le marché des médias et de la communication, la COFEM conseille de prendre le plus possible des mesures basées sur des principes et de renoncer à des règles trop rigides et détaillées. A ses yeux, il est essentiel que la Suisse dispose d'un journalisme de qualité répondant aux exigences de la démocratie.

Dans son rapport, la COFEM examine de manière prospective les principales mutations du paysage suisse des médias pour la branche et la politique des médias. Plaçant les utilisateurs au centre de ses préoccupations, elle esquisse dans trois scénarios les contours de ce que pourrait être le paysage suisse des médias et de la communication dans un horizon de 10 à 15 ans. Le premier scénario postule l'évolution réussie des médias d'information, le deuxième une substitution partielle du journalisme par des plateformes en ligne et des alternatives de type médiatique, et le troisième l'appauvrissement des prestations journalistiques. Selon ce dernier scénario pessimiste, le journalisme perd son importance sociale – une hypothèse que la commission considère comme extrêmement problématique, tant pour la société que pour la démocratie.

La COFEM appuie son analyse sur des études empiriques réalisées en partie sur mandat de la commission elle-même ainsi que sur les travaux existantes. Les résultats ont été évalués, discutés et résumés dans des thèses. Celles-ci démontrent que les changements en cours dans les médias ne comportent pas seulement des risques, mais aussi des opportunités pour le public et la démocratie.

En raison des changements de modes d'utilisation, notamment chez les jeunes, les médias de masse traditionnels avec leurs offres combinées et intégrales ou linéaires perdent de leur importance. Les contenus sont de plus en plus consultés sur des smartphones. L'accès par le biais de sites internet ou de moteurs de recherche entraîne une utilisation très sélective des médias. De nouveaux fournisseurs d'informations apparaissent. D'ores et déjà très appréciés par certaines catégories d'utilisateurs, ces



Communiqué de presse • **La COFEM est convaincue du potentiel d'avenir des prestations journalistiques**

nouveaux venus contribuent au recul des médias de masse sur les marchés de l'audience et des annonceurs. Par ailleurs, les grandes plateformes de communication et de diffusion en ligne, actives à l'échelle mondiale deviennent toujours plus importantes aussi dans la distribution de contenus d'information. Elles étendent leur audience, gagnent des parts sur le marché de la publicité et utilisent des logiciels pour la diffusion ciblée de leurs offres sur la base des profils d'utilisation à leur disposition (algorithmes). Dans l'analyse des tendances réalisée par la COFEM, la consommation de médias apparaît comme un procédé technique, individualisé et interactif, de plus en plus affranchi du temps et de l'espace.

Sur la base de ses analyses, la COFEM arrive à la conclusion que le paysage des médias et de la communication doit être vu à l'avenir comme un système numérique de médias et de communication. Elle recommande à la branche des médias d'affiner son profil journalistique par rapport aux blogs, aux publications d'entreprise, aux contenus marketing ou à la publicité indigène. La branche devrait défendre ses prestations journalistiques et ses codes de déontologie plus activement qu'elle ne le fait avec les formes d'autorégulation actuelles. En demandant une disposition réglementant les mesures de soutien aux infrastructures journalistiques importantes, la COFEM rappelle une ancienne recommandation. Des instances indépendantes de l'Etat seraient chargées de ce soutien. Pour la commission, une aide directe aux offres de médias essentielles au débat démocratique est plus que jamais nécessaire. Elle recommande toutefois de concevoir ces offres de manière neutre tant au niveau de la technique que des canaux de diffusion, et de les rendre accessibles à différentes organisations de médias.

Des prescriptions définies en concertation avec des instances internationales devraient aussi s'appliquer aux plateformes agissant à l'échelle mondiale et aux offres en ligne de type médiatique. Il s'agit par ce biais de garantir notamment le respect de standards légaux européens et suisses (en particulier au niveau de la protection des données). Les mêmes règles devraient s'appliquer à tous les prestataires d'informations journalistiques, également afin de permettre une concurrence équitable. Il est nécessaire aussi de renforcer la position des utilisateurs dans l'espace numérique. Les mesures visant à améliorer les compétences de ceux-ci devraient donc être développées. Pour éviter une judiciarisation de la communication publique, la COFEM recommande toutefois de privilégier les directives et les recommandations pratiques au détriment des normes légales.

Vu le développement dynamique et ouvert du système des médias et de la communication, la COFEM conseille une observation et une réflexion professionnelles par rapport à l'évolution des médias. Un "Conseil de la communication" devrait aussi être institué, entre autres pour discuter des règles relatives à la communication individuelle et de groupe à l'ère numérique (plateformes), à la fois sur le plan de l'éthique et sur celui de la responsabilité des utilisateurs. La commission plaide également en faveur de l'institutionnalisation, au niveau fédéral, d'une autorité de réglementation indépendante de l'Etat, chargée par les pouvoirs publics de légiférer et de réglementer les tâches de prestations dans le domaine des médias et de la communication.

Adresse pour l'envoi de questions :

Otfried Jarren, président de la Commission fédérale des médias : o.jarren@ipmz.uzh.ch

Secrétariat de la Commission fédérale des médias : martina.leonarz@bakom.admin.ch

Autres informations

Le rapport "Avenir du système des médias et de la communication en Suisse: tendances, scénarios, recommandations" peut être consulté sur le site: <https://www.emek.admin.ch/fr/themes/lavenir-des-medias-suisse/>.